

UNE GESTION SANS DANGER DES PRODUITS CHIMIQUES

LE SERVICE « PRODUITS CHIMIQUES DU PNUE »

Le Service « produits chimiques » du PNUE est le principal catalyseur du système des Nations Unies pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dangereux. Dans le cadre de son action en faveur de la sécurité chimique, il offre aux pays une information sur les produits toxiques et les aide à renforcer leur capacité nationale à gérer les risques qu'ils causent tout au long de leur cycle de vie. Il soutient également les initiatives mondiales qui abordent les problèmes posés par les produits chimiques à l'échelle planétaire. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en cours de négociation illustrent l'engagement des Nations Unies sur cet important dossier.

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) a été mandatée par le Conseil d'administration du PNUE en 2002 et a été approuvée ensuite par le Sommet mondial pour le développement durable. Il s'agit d'un processus consultatif dont l'objectif, à l'horizon 2020, est la production et l'utilisation de produits dont les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement seront considérablement minimisés. Financée par 11 organisations intergouvernementales intéressées par la sécurité chimique, son point culminant sera une conférence internationale prévue début 2006 qui devra adopter une stratégie politique globale pour les produits chimiques, un plan d'action mondial et une déclaration à haut niveau. Le secrétariat de la SAICM est assuré par le Service « produits chimiques » du PNUE, qui collabore avec tous ses partenaires et c'est au siège du PNUE à Nairobi que s'est tenue la deuxième réunion du Comité préparatoire de l'Approche stratégique, en octobre 2004.

LES PESTICIDES TOXIQUES ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX TUENT ET RENDENT MALADES DES MILLIERS DE PERSONNES CHAQUE ANNEE. ILS EMPOISONNENT AUSSI L'ENVIRONNEMENT NATUREL

LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, négociée sous les auspices du PNUE, a été adoptée par une Conférence de plénipotentiaires en mai 2001. Elle est entrée en vigueur le 17 mai 2004 et comptait 82 Parties au 1er novembre 2004. Ce traité mondial est destiné à protéger la santé humaine et l'environnement contre des polluants organiques persistants grâce à des mesures conçues pour réduire et éliminer leurs rejets. Pour le moment, 12 polluants organiques persistants sont visés. Le secrétariat de la Convention est assuré par le PNUE qui soutient l'application de cette dernière par des campagnes de sensibilisation aux polluants organiques persistants; une information sur la Convention elle-même, ses dispositions et ses moyens d'application; l'élaboration de directives sur les meilleures techniques et les meilleures pratiques en cas de rejets accidentels de POP; et par la création et la mise à jour de bases de données et d'un centre d'information sur ces polluants. Le PNUE organisera aussi la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à Punta del Este (Uruguay) en mai 2005.

Les polluants organiques persistants sont parmi les produits chimiques les plus dangereux. Ils peuvent demeurer dans la nature des dizaines d'années et on les retrouve dans des régions très éloignées de leur source. Ils sont bioaccumulatifs et peuvent atteindre des concentrations extrêmes lorsqu'on parvient au sommet de la chaîne alimentaire. Ces deux facteurs expliquent les taux particulièrement élevés de POP dans l'organisme des populations arctiques. Ces polluants sont responsables de cancers et de troubles des systèmes nerveux, reproductif et immunitaire. L'entrée en vigueur du traité a donné aux gouvernements les moyens d'accélérer leurs efforts pour en éliminer la production et l'utilisation.

Les gouvernements, les donateurs et les industriels se sont réunis à Genève en juin 2004 pour étudier la question des biphényles polychlorés (PCB). Bien que leur production soit interdite par la Convention de Stockholm, on les trouve dans de nombreux équipements électriques encore en service, ce qui pose un problème de santé majeur. Des millions de tonnes de PCB à usage commercial ont été fabriquées au cours des 75 ans écoulés et des



Des centaines d'agriculteurs victimes de l'insecticide Nemagon dans les années 70 entament une grève de la faim devant l'Assemblée nationale de Managua (Nicaragua), le 18 février 2004. Plus de 4 000 anciens employés des plantations de bananes affectés par le Nemagon ont marché sur 130 km vers Managua pour exiger que le Gouvernement demande une aide des sociétés étrangères qui ont utilisé ce produit interdit dans les bananeraies du Nicaragua. Le Nemagon contient du dibromochloropropane, substance cancérigène et stérilisante chez l'animal et cancérigène chez l'homme. Le Gouvernement américain a interdit ce pesticide en 1977. © Associated Press/Esteban Felix

quantités considérables ont été déversées dans la nature ou subsistent dans les déchets électriques et autres dans le monde entier.

Une des questions abordées était le financement de la gestion et de l'élimination des PCB. C'est par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, qui sert de mécanisme financier provisoire à la Convention de Stockholm, que seront versés la plupart des fonds destinés à localiser et détruire les PCB.

LE CONSENTEMENT PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international a été négociée sous les auspices du PNUE et de

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle a été adoptée par une Conférence de plénipotentiaires en septembre 1998. Ratifiée par 50 pays, elle est entrée en vigueur le 24 février 2004. La procédure prévoit que les exportateurs de certaines substances dangereuses obtiennent, préalablement à toute transaction, le consentement des importateurs dûment informés. Entre 1 et 5 millions de cas d'empoisonnement par pesticides sont enregistrés chaque année, principalement dans les pays en développement. Des milliers de cas sont mortels. Dans les pays développés, la plupart des pesticides dangereux sont interdits ou strictement réglementés et les agriculteurs qui les utilisent portent des vêtements et des équipements de protection. En revanche, dans les pays en développement, qui consomment 25 % de la production mondiale de pesticides, les protections sont rares et ces pays enregistrent 99 % des décès dus à ces produits.

Protéger les ressources de la planète

De même qu'elle empêche l'expédition de certaines substances dangereuses sans accord préalable en connaissance de cause, la Convention de Rotterdam permet aux Parties de s'informer mutuellement des risques possibles. Toutes les Parties sont prévenues chaque fois qu'un pays interdit l'usage d'un produit ou en restreint l'utilisation pour des raisons de santé ou d'environnement. Conjointement avec la FAO, le PNUE assure le secrétariat de la Convention et organise le renforcement des capacités pour l'application nationale de ses procédures. La Conférence des Parties à la Convention a tenu sa première réunion à Genève en septembre 2004 et elle a ajouté 14 nouveaux produits dangereux à la liste initiale, qui en comptait 27.

LA GESTION SURE DES PRODUITS CHIMIQUES

Renforcer les capacités et améliorer l'accès à l'information pour permettre aux pays de mieux évaluer et gérer les risques chimiques, telle est l'essence du travail du Service « produits chimiques » du PNUE. En 2004, ce service a organisé 45 ateliers et conférences sur des questions prioritaires de la gestion des produits chimiques. Les problèmes particuliers comme les alternatives au DDT et à d'autres polluants organiques persistants, leur réduction, leur destruction et leur gestion dans le contexte de la Convention de Stockholm ont été abordés dans le cadre de projets régionaux et nationaux. Un réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques a été mis en place.

Un effort de coopération entre le Service « produits chimiques » du PNUE et l'Agence des Etats-Unis pour la protection de l'environnement (USEPA) permet l'accès à l'information sur les produits chimiques et sa circulation. Ce faisant, il permet de renforcer les capacités nationales pour une gestion écologiquement rationnelle de ces substances et une participation aux activités et aux accords internationaux. En décembre 2004, ce projet avait été mis en œuvre dans 41 pays – 33 en Afrique et 8 en Amérique centrale. Les Registres des rejets et des transferts de polluants sont d'autres outils importants autour desquels le PNUE a organisé des conférences pour les Amériques et les pays de l'ANASE en 2004.

Le PNUE aide aussi les pays à élaborer leurs Plans nationaux de mise en œuvre au titre de la Convention de Stockholm, qu'ils doivent mettre en place dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention. Ce plan doit décrire la situation des POP dans le pays et détailler les mesures envisagées pour satisfaire aux obligations



La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international est entrée en vigueur le 24 février 2004.

prévues par la Convention, y compris pour nettoyer et détruire les stocks de POP périmés et empêcher les rejets accidentels de dioxines et de furanes résultant de la combustion des déchets. Fin 2004, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait financé l'élaboration de ces plans dans plus de 120 pays.

Toujours en 2004, le PNUE a organisé sept ateliers régionaux pour aider les pays à cerner et comprendre les problèmes liés au mercure et à agir en vue de les minimiser. Comme suite à la demande formulée par le Conseil d'administration en 2001, le PNUE a aussi évalué les risques que fait peser le mercure sur la santé et l'environnement. Jugeant que les résultats de l'Évaluation mondiale du mercure de 2003 apportaient suffisamment la preuve de sa nocivité, le Conseil d'administration du PNUE a ordonné que de nouvelles mesures internationales soient prises pour réduire ces risques et décidé que des actions nationales, régionales et mondiales, à court terme et à long terme, devaient être lancées dès que possible. En réponse, le PNUE a créé un Programme sur le mercure.

LES DECHETS DANGEREUX

Le monde génère une quantité toujours plus importante de déchets, pour la plupart toxiques, souvent jetés sans précaution et au hasard ou recyclés dans des installations inappropriées sans réelle protection pour la santé et l'environnement. En octobre 2004, le PNUE a lancé à Genève *Vital Waste Graphics* dans le cadre de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Qu'il s'agisse des produits chimiques et des pesticides acheminés vers l'Afrique ou de l'accumulation des déchets de l'informatique en Asie, la production de déchets et le transport de matières dangereuses imposent une réaction urgente. *Vital Waste Graphics*, qui s'appuie sur les données les plus récentes reçues par le secrétariat de la Convention de Bâle et sur les recherches complémentaires approfondies menées par le Centre de collaboration du PNUE GRID-Arendal, donne un aperçu des problèmes dus aux déchets, leurs causes et leurs effets, en proposant des solutions possibles. *Vital Waste Graphics* présente des faits et des chiffres sur toutes les

questions concernant les déchets : définition, origine, nouveaux effluents problématiques, transport et commerce. Les thèmes intersectoriels liés au développement durable comme les changements climatiques et la pauvreté y sont également abordés.

Entre 2002 et 2004, le PNUE a organisé une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux pour développer les synergies nationales entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Ces ateliers ont eu lieu dans les régions suivantes : Amérique latine et Caraïbes; Europe centrale et orientale et Caucase; Afrique de l'Ouest; Afrique australe et orientale; Moyen-Orient et Afrique du Nord. Les représentants des trois Conventions qui ont participé aux cinq ateliers ont convenu que les besoins de ces Conventions en matière d'outils, de compétences et de ressources humaines étaient essentiellement les mêmes. C'est aussi le cas des obstacles rencontrés et des stratégies nécessaires pour les surmonter. Ils ont aussi constaté de nombreuses possibilités de travail en commun qui permettraient de réduire les coûts, d'améliorer l'efficacité et d'éliminer les risques de doubles emplois ou, au contraire, d'omissions.



Le monde génère une quantité toujours plus importante de déchets, pour la plupart toxiques. *Vital Waste Graphics* donne un aperçu des problèmes liés aux déchets, leurs causes et leurs effets en proposant des solutions possibles.

